

Les 40 ans de la Loi Veil

Ce mardi 26 novembre 1974 Simone Veil, ministre de la Santé présentait courageusement son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse qui dépénalisera l'avortement. Il sera adopté le 29 novembre à l'Assemblée Nationale et deux semaines plus tard au Sénat à la suite d'une bataille passionnée et de débats houleux.

40 ans déjà! Cette femme seule à la tribune devant un parterre d'hommes portera la voix des femmes, son image restera à jamais gravée dans notre histoire collective; environ 300.000 femmes chaque année transgressent au péril de leur vie la loi de 1920 interdisant l'avortement. Avec humilité, elle met la représentation devant ses responsabilités.

Prenant à témoin le peuple, devant l'urgence elle livre un discours mesuré, convaincant par les exemples et juste en ce qu'il dénonce l'hypocrisie ambiante.

Elle a su au-delà des échanges, souvent stériles tournant autour de problèmes moraux réels mais aussi parfois de convenances toutes faites, présenter cette question de santé publique en souhaitant réparer une injustice sociale en offrant un cadre d'intervention médicale sécurisé.

Alors oui, il lui a été reproché d'être un peu dans l'exagération, mais ce n'était rien à côté des diatribes qu'elle a dû subir et de l'hostilité qu'elle a supportée: accusée tour à tour de racisme et d'eugénisme, comme offrant un "permis de tuer l'avenir de la France" là où elle défendait un ultime recours devant rester l'exception!

Loin de vouloir tuer l'avenir, il était bien question d'avenir puisque ces femmes contraintes de recourir à l'avortement s'en sortaient avec des séquelles irrévocables, mutilées avec parfois pour conséquence de devenir stériles voire d'y laisser la vie.

Il n'était point question d'encourager l'avortement mais de prévenir, d'éduquer.

La natalité aujourd'hui se porte bien, la démographie française est une des rares d'Europe qui permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Alors oui, il lui aura fallu beaucoup d'acharnement, de courage et de dignité, c'est pourquoi il était impossible en ce jour de ne point saluer le souvenir de cette loi qui n'est ni de pur symbole ni de revanche.

Même si certains ont prétendu qu'il s'agissait d'une loi d'une femme pour les femmes, cela restera une loi qui approfondit la liberté de chacun et la responsabilité de tous. L'absence de cette loi encourrait aujourd'hui des reproches bien pires que ceux qu'a essuyés Simone Veil en la défendant.

Sylvette Dionisi